



Attac 87-19

Association pour la Taxation des Transactions
financières pour l'Aide aux Citoyens

Infos et actions
Bulletin des
Comités Locaux
de Corrèze et de Haute-Vienne

Février-Mars 2008
Bimestriel - n°52 - 1€

Paradis ? Pour qui ?

L'Allemagne a révélé le 15 février que près d'un millier de ses contribuables avaient détourné 5 milliards d'euros au fisc, ces dernières années, en plaçant leur argent dans la minuscule principauté du Liechtenstein.

Les déclarations fracassantes se sont succédées, le terme "SCANDALE" a été maintes fois repris. Cela ne pouvait plus durer, il fallait faire cesser ces pratiques frauduleuses !

Depuis sa création, Attac a dénoncé l'existence, de ce qu'il est convenu d'appeler, des paradis fiscaux. Elle réclame plus de transparence pour garantir la traçabilité des échanges et favoriser la transmission d'informations par les paradis fiscaux vers les autres états. Le secret bancaire doit pouvoir être levé à la demande des autorités compétentes.

La communauté internationale a tenté d'agir contre les paradis fiscaux, essentiellement pour combattre la fraude fiscale et le blanchiment d'argent, mais aucune mesure véritablement contraignante n'a été prise.

En 2005, l'Union européenne a institué une directive qui impose aux gouvernements des pays membres de fournir aux autres des informations sur les placements des particuliers non-résidents. Mais, certains états ainsi que les paradis fiscaux européens se contentent de taxer à la source les intérêts tirés de l'épargne placée chez eux, et de reverser 75% de ces montants aux pays d'origine, sans que les sommes en question ne puissent être contrôlées.

Suite aux derniers événements, la Commission s'est dite prête à réexaminer plus vite que prévu cette législation de 2005, jugée aujourd'hui insuffisante.

Le samedi 1er mars, des militants d'Attac Allemagne, d'Attac France, d'Attac Autriche et d'Attac Suisse se sont rassemblés pour une journée d'action internationale contre les paradis fiscaux dans la principauté du Liechtenstein. Ils ont appelé à une action vigoureuse contre les paradis fiscaux au sein et en dehors de l'Union européenne, ainsi qu'à des sanctions à l'encontre des pays qui refusent de s'engager dans la lutte contre l'évasion fiscale ou d'y coopérer.

L'argent qui s'évade vers les paradis fiscaux fait défaut aux recettes publiques. Le financement des biens, services et institutions collectifs repose sur le reste de la population créant une véritable injustice !.

J.M.

PS : Des Français se trouvaient aussi sur la liste remise à l'Allemagne. Pour 1 milliard d'euros seulement !



L'événement du mois !

Conférence-Débat

Pour un impôt citoyen

Justice fiscale et
cohésion sociale

avec **Jacques COSSART**
économiste –

secrétaire général du
**Conseil Scientifique
d'ATTAC**

Mercredi 19 mars

à 20h30

Salle Blanqui 3 - Limoges
(derrière la Mairie)

organisé par Attac 87 et
les Amis du Monde Diplomatique

*Vous trouverez ci-joint un « flyer » pour
diffuser l'information autour de vous !*

Sommaire

	Page
Edito Paradis ? Pour qui ?	1
conférence-débat « Alertes Santé »	2
Résistance(s) aux OGM	2
Attali et l'économie de guerre	3
Nouvelles d'Attac 19	3
la laïcité est en danger !	4
Bulletin d'abonnement	4

ENCART : Panier du militant (à coller sur la porte du réfrigérateur)

« Alertes Santé »

Près de 200 personnes ont assisté le 18 janvier à la conférence-débat « Alertes Santé » organisée au Palais sur Vienne par l'association Barrage, les Amis de la Terre Limousin et Attac 87.

André CIOLELLA, chercheur en santé environnementale, spécialiste de l'évaluation des risques sanitaires à l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques), président de la Fondation Sciences Citoyennes depuis sa création en 2002 et lanceur d'alertes, nous a dressé le tableau de l'état de la santé des êtres humains à travers une présentation détaillée et imagée :

- Alors que les maladies infectieuses représentent moins de 2% des décès, le nombre de cancers a augmenté de 63% en 20 ans et 35% serait dû à notre environnement. Personne n'est oublié. Jeunes, riches, célèbres, habitant d'un pays développé ou non, nous sommes tous touchés de diverses façons.

- Tout d'abord, notre alimentation : riche en graisse, sel, pesticides ou additifs cancérigènes. Sans compter les produits vantés par les publicités, forts en calories et à faible densité nutritionnelle. Ainsi, en France, la suralimentation tue plus d'êtres humains que le manque de nourriture !

- Nos résidences ne sont pas des remparts aux pollutions : une dose de COV, d'éther de glycol, de DDT(anti moustique) et de pesticides domestiques. Un savant cocktail qui ne peut être anodin sur notre santé.

- Et que dire de la pollution urbaine qui est responsable de plus de morts que le nombre de tués sur la route .

- Les conditions de travail ne sont pas oubliées. Faut-il rappeler que l'amiante a été déclarée cancérigène en 1950 et que ce n'est que depuis 1997 qu'elle est interdite. Autre exemple : les pressing notamment dans les grandes surfaces arrosent généreusement de benzène les salariés, les visiteurs du centre commercial et les habitants proches.

Le défi à relever par l'homme correspond bien aux nouvelles épidémies que sont les maladies provoquées par les dioxines, les métaux lourds, les pesticides présents dans les sols et dans l'air que nous respirons.

Aujourd'hui, ces maladies ont non seulement un coût humain mais aussi un coût social. Le déficit de la sécurité sociale peut ainsi s'expliquer par l'augmentation des prises en charge des affections de longue durée. Pourtant, dans sa convention d'objectifs et de gestion, la sécurité sociale est en déphasage avec la réalité, se souciant uniquement des soins et non pas de la prévention des maladies ou de la recherche des causes.

Face à ce constat catastrophique, CIOLELLA propose certaines pistes :

- passer d'une logique de soins à une logique de santé,
- développer l'alimentation BIO,
- lutter contre l'obésité,
- appliquer le principe de polluer payeur,
- appliquer le principe de précaution devant toute nouveauté comme les OGM ou les champs magnétiques,

Ces pistes pourraient être débattues avec la société au cours d'un Grenelle de la santé ...

Ce que l'on peut retenir de cette soirée, c'est qu'il est important de faire bouger les institutions, les entreprises et la société civile sur les conséquences de nos modes de production et de consommation actuels. Les scientifiques, associations et syndicats ont ainsi un rôle majeur à jouer en matière de veille et d'alerte sanitaire.

Carole Salesse (Amis de la Terre Limousin)

RESISTANCE ... aux OGM (1)

Une étude publiée dans Nature Biotechnology a été présentée comme la première démonstration de l'acquisition d'une résistance d'une noctuelle, un petit papillon, à l'insecticide contenu dans une plante transgénique destinée à la combattre.

Les résultats de l'étude

A travers les données analysées provenant d'insectes prélevés sur les champs de culture, les chercheurs montrent que la résistance observée est le résultat de l'adaptation des insectes exposés à la protéine Cry1Ac du coton Bt. Cette résistance s'est accrue entre les années 2003-2004 et 2005-2006. Les auteurs notent toutefois que ce phénomène n'est pas observé pour les mêmes insectes exposés aux mêmes cultures dans l'Etat de Caroline du Nord, sans émettre d'hypothèses d'explication satisfaisantes.

Interprétation des auteurs en termes agronomiques

Les scientifiques expliquent cependant que cette résistance n'a pas entraîné d'échec particulier des cultures de coton Bt pour quatre raisons : le phénomène observé ne concerne pas une majorité des populations d'insectes ; des insecticides ont été également aspergés sur les champs pour augmenter le contrôle des insectes présents car, selon les auteurs, la protéine Cry1Ac seule n'est pas suffisante pour lutter contre des populations denses de ravageurs ; face à cette résistance en cours de développement, la protéine Cry1Ac provoque encore entre 48 et 60% de mortalité ; enfin, la mise en culture croissante de coton doté de deux événements transgéniques (Cry1Ac et Cry2Ab par exemple dans le coton 15985) maintient un contrôle des populations d'insectes. Les scientifiques concluent donc que la stratégie des zones refuges, dont le principe est de mettre en culture du coton non transgénique dans un champ de coton transgénique pour maintenir une population d'insectes sensibles, s'est montrée efficace car pour eux, sans cette stratégie, cette résistance serait apparue plus tôt. Aucune explication du mécanisme biologique de cette résistance n'est encore apportée.

Les stratégies recommandées

En 2004, le Pr. Tabashnik avait déjà montré la contamination de zones refuge de maïs non transgénique par du pollen de maïs Bt. Il concluait alors : "il est temps de redéfinir les règles de cultures des plantes transgéniques". Ce qui a été fait, mais pas dans le sens du scientifique, puisqu'en 2007, l'Agence états-unienne de Protection de l'Environnement (EPA) autorisait les agriculteurs de l'Est des Etats-Unis cultivant le coton Bt Bollgard II de Monsanto, à cultiver, au titre de zones refuges, des plantes autres que du coton.

Des cas de résistance existaient déjà

Inf'OGM a déjà rapporté d'autres phénomènes de résistance à la toxine Bt du coton transgénique (des mites résistantes en Caroline du Nord ; le ver du coton résistant en Chine et en Inde). Mais la présente étude s'est intéressée pour la première fois à l'aspect quantitatif et souligne que cette résistance chez *Helicoverpa zea*, a franchi le seuil au-delà duquel une protéine insecticide perd "substantiellement" de son efficacité. C'est donc la première fois qu'est démontré qu'un insecte a franchi un seuil quantitatif de résistance à une PGM. Face à ces résultats, la question est donc de savoir si les autorités vont se contenter de se reposer sur la part de plus en plus grande des plantes contenant deux protéines transgéniques insecticides ou si des plans de surveillance plus poussés vont être mis en place, en parallèle de la réflexion sur la pertinence d'augmenter la surface des zones refuges. A l'heure actuelle, aux Etats-Unis, les cultures de coton transgéniques doivent déjà contenir des zones refuges correspondant à 5% de la surface du champ si le coton non GM ne subit aucun traitement insecticide et 20% si des traitements sont appliqués.

Source : Inf'Ogm – février 2008

RESISTANCE ... aux OGM (2)

Un de nos concitoyens, Alain Dorange, faucheur volontaire, est poursuivi pour avoir refusé un test ADN. Son procès aura lieu le 6 mai.

Un comité de soutien est en cours de constitution.

Une première réunion est organisée le 28 mars à 20 h30 à la Chambre d'Agriculture avenue du Général Leclerc à Limoges. Contact : JP Clausse - 05 55 01 28 69

Attali et l'économie de guerre

Au-delà des 316 « décisions » du rapport Attali, déjà largement commentées, ce texte dessine un monde.

La commission, formée « d'experts » cooptés, s'apparente davantage à un conseil de guerre, qui, face à l'urgence, se substituerait à la représentation politique en utilisant tous les moyens de propagande pour la mobilisation générale. « Tambour battant », guerre à la société, guerre au conservatisme, dans ses moindres recoins et détails, chasse aux déserteurs pour gagner la bataille de la croissance. « Plan global, non politique », avec feuille de route pour chaque ministère, proposition d'un projet de loi autorisant le gouvernement à prendre les décisions par ordonnances, calendrier précis et organigramme structuré autour de « pilotes », de « pivots », de « partenaires clés ». L'ennemi est traqué partout avec minutie, de la crèche aux seniors.

Mais nous ne pouvons en rester à la dérision et au sarcasme. La médiocrité du rapport, son art du déni et de la manipulation du réel et du savoir en font un projet politique inquiétant. Ce déni s'exprime particulièrement pour les pays pris comme exemples de réussite. « L'Espagne a œuvré pour l'accès de tous à la propriété du logement ». Quid de la crise des subprimes qui frappe l'Espagne et impose aux plus pauvres un endettement pour plusieurs générations ? Les clés du succès états-unien : « un rôle important des fonds de pension et des marchés financiers ». Sans commentaires ! Aux rapports du GIEC sur le changement climatique, des réponses qui font froid dans le dos : la croissance tous azimuts, le low cost pour le transport aérien...etc., et pour respirer, dix Ecolopolis ! Les théories sous-jacentes à ces « décisions » (courbe de Kuznets environnementale), selon lesquelles une croissance forte permet finalement la diminution des pollutions, ont pourtant été maintes fois scientifiquement invalidées. Le dernier rapport du PNUD est sans équivoque : « L'une des plus rudes leçons qu'enseigne le changement climatique, c'est que le modèle économique de la croissance et la consommation effrénée des nations riches sont écologiquement insoutenables ». Mais les Nations Unies font sans doute aussi partie de ce corset qui nous empêche de respirer.

Un réel dénié, un réel manipulé. Décision 89 : « développer massivement les recherches en matière d'OGM pour évaluer leur innocuité ». C'est une recherche bien finalisée. Décision 90 : « Doter les instances européennes et nationales d'homologation des

moyens nécessaires pour les rendre incontestables ». C'est une administration aux ordres. Un signe du déclin français : « La part des exportations françaises dans les exportations mondiales décroît régulièrement ». Comment d'un côté, inciter et souvent contraindre les pays du Sud à s'inscrire dans le marché mondial, et vouloir maintenir la part de la France dans les exportations mondiales ? Ces propos sont révélateurs d'accents mercantilistes recyclés à la sauce néolibérale, impliquant la guerre économique sans merci « pour la captation de la croissance mondiale », par la concurrence, la baisse du coût du travail et la captation des ressources naturelles. Le chapitre concernant les choix énergétiques commence d'ailleurs par la « sécurisation nécessaire » des ressources pétrolières. C'est bien parti au Moyen-Orient. Rien en revanche sur la sécurisation de l'industrie nucléaire, qui doit être exportée dans le monde entier.

Et des approximations manipulatrices : « La part des retraites dans le PIB devrait passer de 12,8% aujourd'hui à 16% en 2050 ». Ces chiffres de 1999, ont été réactualisés en 2007 par le Conseil d'orientation des retraites : les retraites ne représenteraient plus que 14,9% du PIB. « La Chine connaît des taux de croissance supérieurs à 10% depuis plusieurs années ». Ces « experts » ignorent les derniers rapports de la banque mondiale et du FMI, montrant que la croissance en Chine a été surévaluée (même si elle reste très forte) du fait de modes de calculs inappropriés pour les taux de change servant à la conversion du PIB chinois en dollars. Le nombre de pauvres en Chine est revu à la hausse, de l'ordre de 200 millions supplémentaires.

Enfin, le programme est parsemé d'appels à la réaction des classes populaires les plus précarisées contre les nantis qui vivent à l'abri des protections : « priorité aux exclus ». C'est la vieille rhétorique réactionnaire des effets pervers des politiques d'égalité et de redistribution, qui finiraient par se retourner contre les plus pauvres. Ce fut une des clés de l'élection de G. Bush. Cette tentative d'alliance entre les élites et les franges précarisées de la société est lourde de dangers pour la démocratie. Il est temps de relire l'analyse des processus totalitaires d'Hannah Arendt. Une croissance infinie dans un monde fini suppose effectivement une économie de guerre et une politique de dé-civilisation.

Geneviève Azam, membre du Conseil Scientifique d'Attac –

Chronique parue dans Politis 31/01/08

NOUVELLES D'ATTAC 19

POUR BRISER LE SIEGE DE GAZA

Gaza assiégée, martyrisée, la Cisjordanie dépecée, la France doit bouger !

La population et la résistance palestiniennes ont ouvert une brèche dans le mur de Rafah et l'armée israélienne a été dans l'incapacité de s'opposer à cette foule pacifique en marche. Des centaines de milliers de Palestiniens – sans armes – franchissant la frontière égyptienne sont allés s'approvisionner en produits de première nécessité, dont l'air de la liberté, et puis sont rentrés chez eux à Gaza.

Aujourd'hui la frontière s'est refermée sur les Gazaouis et le blocus continue. Gaza, territoire palestinien occupé : l'armée israélienne s'en est bien retirée il y a deux ans, mais pour mieux boucler le territoire de l'extérieur et continuer de le priver de toute souveraineté.

La punition collective infligée à la population de Gaza, et qui constitue une violation grave du droit humanitaire international, est un crime de guerre, et elle doit cesser.

Surtout que dans le même temps, la colonisation et la répression se poursuivent en Cisjordanie...

Les premiers signataires en Corrèze sont :

l'APF (l'Association des Palestiniens en France), l'INP (l'Initiative Nationale Palestinienne), CCFD 19 (Comité Catholique contre la Faim et pour le développement), Mashikuna, La CNT19 (confédération nationale du Travail), Les Citoyens du Monde 19, Le Mouvement de la Paix 19, Le PCF 19 (parti communiste français), RAS L'FRONT 19, FSU 19, (Fédération Syndicale Unitaire), Farrah-France (réfugiés), Handicap-Solidarité, AIPPP (Protection patrimoine palestinien), Coordination de l'Appel de Strasbourg, Collectif judéo-arabe et citoyen pour la paix (Strasbourg), UJFP (Union Juive Française pour la Paix), LDH (Ligue des Droits de l'Homme), ATTAC 19, Citoyens Pluriels, LCR (Ligue Communiste Révolutionnaire), SUD (Solidaire Unitaire Démocratique)...

Voir le panier
du militant
sur la feuille jointe

Chasse à l'Homme

En réponse au durcissement de la chasse aux étrangers en Corrèze, les initiatives de solidarité se multiplient : parrainages, appel à soutien financier, initiatives festives ... RESF 19 est en état d'alerte et de vigilance 24 heures sur 24.

Un « comité d'actions d'urgences » vient d'être mis en place par la section de la Ligue des Droits de l'Homme de la Corrèze.

Infos complètes sur le site :
ldh19 - Contact RESF19 :
05.55.26.42.12
et resf19@orange.fr

LA LAICITE EST EN DANGER !

La laïcité, c'est le refus de tous les cléricatismes, c'est à dire de l'ambition des pouvoirs temporels de s'étendre à toute la société, de l'immixtion des instances religieuses dans la politique, dans l'espace commun. En ce sens, le laïque est anticlérical mais pas antireligieux (quoi qu'en disent les cléricaux de tous bords). C'est l'exigence de la neutralité (du latin *nuster* : ni l'un, ni l'autre) de ce qui nous est commun, la République (du latin *res publica*, chose commune).

C'est la liberté de conscience, de penser ce qu'on veut sans être mis au ban de la société ou menacé des pires représailles. C'est l'égalité de tous les citoyens quelle que soit leur religion, philosophie ou opinion. La laïcité est une valeur républicaine universelle. La loi de 1905 de séparation des églises et de l'état, en est le pendant législatif. Dans son article 1, "*la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public*". Dans son article 2 "*La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte.*" Ce qui ne signifie pas qu'elle les ignore. La loi institue la séparation des sphères privée, domaine de la conscience, et publique, domaine commun à tous.

Sa promulgation a donné lieu à une condamnation véhémente du pape Pie X (encyclique *Vehementer nos*) : "Nous la réprouvons et condamnons comme gravement offensante pour la dignité du siège apostolique ...". L'Eglise catholique perdait là une rente financière et une manière de peser sur les consciences mais la République gagnait 100 ans du vivre ensemble en paix.

Dès sa promulgation, les cléricaux ont commencé à la combattre (émeutes des inventaires), à la contourner ou la restreindre ; citons les principales lois: Astier (1919), Pétain (1940/44), Marie (1951), Barangé (1951), Pleven (1953), Debré (1959), Guichard-Pompidou (1971), Guermeur (1977), Rocard (1984), accords Lang-Cloupet (1992), ... qui visent principalement aux financements des écoles privées. Mais ce n'est pas suffisant, il faut la supprimer sous prétexte d'adaptation.

Sous l'influence de son conseiller dominicain Philippe Verdin, en 2004, Nicolas Sarkozy dans son livre "La République, les religions, l'espérance", se déclare partisan d'une "*laïcité positive*", d'une "*laïcité active*" et opposé aux "*laïcistes sourcilieux*", à une "*conception sectaire de la laïcité*" et même à "*l'intégrisme laïque*". Le chapitre le plus provocateur est celui sobrement intitulé : "*La loi de 1905, obsolète ?*". Poser la question, c'est y répondre.

Il se prononce résolument, d'entrée, en treize pages bien nourries, pour un "*financement des grandes religions de France*". S'appuyant sur les nombreuses et diverses exceptions inscrites en un siècle dans la loi, il propose un "*juste milieu*" entre ... le "*concordat*" en vigueur en Alsace-Moselle et le système allemand doté de l'impôt d'Eglise ! Il fallait oser. Refusant le financement direct, ce sont des

"*compléments à la loi*" qui sont envisagés. Suivant cette logique de "*reconnaissance*", le statut des clergés ou de ce qui en tient lieu serait assuré, des avantages fiscaux récompenseraient les donateurs, les édifices du culte seraient judicieusement construits grâce à des aides diverses (baux emphytéotiques, garanties d'emprunt...), les instituts de formations des prêtres, rabbins, imams... soutenus. Il s'agit donc d'instaurer "*de nouveaux rapports entre les religions et les pouvoirs publics, profitables à la fois à la nation et aux cultes*".

Le rapport Machelon, commandé par Sarkozy et remis en 2006, propose que les associations cultuelles deviennent aussi confessionnelles dans les cimetières et surtout d'adapter le droit des cultes en matière immobilière, baux emphytéotiques et financement des constructions de lieux de culte. Officiellement, il s'agit d'aider l'islam à rattraper son retard. L'argument séduit même à gauche. Les mêmes n'accepteraient jamais que l'on touche à la laïcité pour financer le culte chrétien ou juif, mais si c'est pour l'islam... Quel retard ? Si les fidèles sont nombreux et manquent d'un lieu de culte, ne peuvent-ils pas se cotiser ? Bien sûr que si, et c'est ce qu'ils font. D'après les chiffres du bureau des cultes du ministère de l'intérieur, le retard est pratiquement rattrapé. L'islam des caves n'est plus qu'un fantôme. Sur les 30 caves recensées par les services de renseignements, la plupart ont été remplacées par des salles de prières officielles, passées de 1 555 à 2 000 entre 2001 et 2006. Soit presque autant que le nombre de lieux de culte évangéliques, en pleine explosion avec 1 800 lieux recensés. Alors que 3 % des Français sont musulmans et 2 % protestants, il s'ouvre chaque année en moyenne 34 lieux évangéliques et 16 mosquées, sans financement ! "La société a changé" nous dit Michèle Alliot-Marie. La loi de 1905 est censée suivre. Elle nous annonce, en pleine remontée des intégrismes, une modification, non pas de sa lettre, mais de son esprit, par circulaire ou par décret. Encouragé par de tels propos, le recteur de la mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, demande carrément un "moratoire".

Toutes ces déclarations, dont celles du Latran et de Riad, ne sont pas le fruit du hasard, mais une préparation de l'opinion pour l'enterrement de la Loi de 1905 ; faut-il attendre l'irréversible pour s'unir et crier **No Pasaran** !

Gilles Geirnaert

PS: signez la pétition "Sauvegardons la laïcité de la République" sur www.appel-laique.org

Bulletin d'abonnement

À envoyer à ATTAC 87, Maison des Droits de l'Homme - 37 rue Frédéric Mistral, 87000 Limoges

Chèque libellé à l'ordre d'ATTAC 87, CCP n°3879 19 C L imoges.

6 € pour 6 n° à l'année pour départements 19 et 87 / 8 € autres départements

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal Ville..... Adresse électronique.....

ATTAC 19-87 - INFOS ET ACTIONS – Bulletin des comités locaux de l'Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens de Corrèze et Haute-Vienne
ATTAC 87, Maison des Droits de l'Homme, 37 rue Frédéric Mistral 87100 Limoges. N°ISSN : 1291-245X , CPPAP : 1006 G 86005.

Directeur de la Publication : Jean-Pierre CLAUSSÉ Tél 05 55 01 28 69 ; E-mail : attac87@attac.org. Site Internet : <http://www.attac.org> ou <http://www.local.attac.org/attac87>

Ce n° est tiré à environ 700 exemplaires. Prix de vente au n°: 1.00 €. Abonnement: annuel 6,00 €. Les articles publiés dans ce bulletin n'engagent que leurs auteurs !